

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 4 mai 2021, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, exceptionnellement à huis clos (COVID).

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2021.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de mars 2021.
4. Rapport financier.
5. Suivi comptable.
6. Travaux salle multifonctionnelle.
7. Règlement entente promoteur.
8. Octroi de contrat pour une couche simple de traitement de surface pour le rang 4.
9. Accompagnement pour l'aménagement de la piste cyclable.
10. Fête de la pêche.
11. Charte municipale pour la protection de l'enfant.
12. Recensement 2021.
13. Guide informatif MRC.
14. Ilots déstructurés.
15. Déneigement des cours.
16. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Maison des Jeunes.
 - 3) MADA.
 - 4) Terrain de baseball.
 - 5) Piste cyclable.
 - 6) Rue Mailloux.
 - 7) Sentier VTT estival.

17. Période de questions.

18. Fin de la séance.

21-05-9123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

21-05-9124

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que présenté.

Adoptée

21-05-9125

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE MARS 2021.

Les journaux des déboursés numéro 922 au montant de 749,36\$, le numéro 923 au montant de 4 133,41\$, le numéro 924 au montant de 750,15\$, le numéro 925 au montant de 2 587,46\$ et le journal des salaires au montant de 13 354,62\$ pour le mois de MARS 2021 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 19 342,86\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 mars 2021 soit et est déposée.

Adoptée

21-05-9126

RAPPORT FINANCIER.

ATTENDU QUE la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2020 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU à l'unanimité D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

Adoptée

21-05-9127

SUIVI COMPTABLE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'aucun surplus accumulé affecté ne sera versé au surplus affecté en incendie cette année (disponibilité de 17 509,00\$).

Adoptée

21-05-9128

SUIVI COMPTABLE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'au surplus accumulé affecté pour la greffe soit versé un montant de 2 250,00\$, QU'une somme de 7 130,00\$ soit versée au surplus affecté aux égouts et QU'un surplus affecté pour le remboursement en capital du prêt de fosses septiques soit créé et qu'une somme de 12 826,00\$ y soit versée.

Adoptée

21-05-9129

SUIVI COMPTABLE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le surplus accumulé affecté pour le pipeline St-Laurent de 63 619,00\$ soit versé au surplus accumulé non affecté.

Adoptée

21-05-9130

SALLE MULTIFONCTIONNELLE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu des difficultés avec le contrôle des insectes nuisibles à la salle multifonctionnelle l'an dernier;

IL EST RÉSOLU par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE renouveler le contrat de gestion parasitaire auprès de Maheu et Maheu pour un montant de 695,25\$ pour l'année 2021.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-446 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX.

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lachance qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2020-446 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

21-05-9131

PROJET DE RÈGLEMENT 2020-446 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE le conseil municipal confirme avoir reçu le projet de règlement à l'avance et en avoir pris connaissance;

ATTENDU QUE le conseil municipal accorde une dispense de lecture du dit projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de la municipalité de Dosquet procède au dépôt du projet de règlement 2020-446 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Adoptée

21-05-9132

OCTROI DE CONTRAT POUR UNE COUCHE SIMPLE DE TRAITEMENT DE SURFACE POUR LE RANG 4.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour une couche simple de traitement de surface pour le rang 4, soit une couche d'entretien suggéré neuf ans après l'application de la troisième couche d'origine;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions des deux fournisseurs invités à soumissionner tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

Fournisseur	Prix avant taxes	Conformité
Les Entreprises Bourget	57 420,00\$	Oui
Sintra	69 999,99\$	Oui

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de la municipalité de Dosquet octroie le contrat de traitement de surface en couche simple pour le rang 4 aux Entreprises Bourget au montant de 57 420,00\$ plus taxes, le tout payable à même les sommes Carrières et Sablières.

Adoptée

21-05-9133

CHARTRE MUNICIPALE DE PROTECTION DE L'ENFANT.

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE PAR Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la municipalité de Dosquet adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée

21-05-9134

**AVIS SUR L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DU 20 AVRIL 2021
CONCERNANT LE DOSSIER 426322 DE LA CPTAQ – ILOTS
DÉSTRUCTURÉS**

ATTENDU la résolution numéro 19-02-8660 de la municipalité faisant part à la MRC de Lotbinière le désire de déposer une demande d'entente à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU la résolution numéro 19-12-8847 qui confirme à la MRC de Lotbinière l'appui de la municipalité à la demande d'entente à portée collective à déposer à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE les limites des îlots déstructurés, identifiés dans l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 20 avril 2021 dans le dossier 426322, correspondent aux conclusions des négociations tenues le 23 septembre 2021 entre les municipalités concernées, la MRC de Lotbinière, l'UPA et la CPTAQ.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ PAR Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'émettre un avis favorable relativement à l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 20 avril 2021 dans le dossier 426322 et d'accepter l'îlot déstructuré numéro 33040-06 de la municipalité de Dosquet tel qu'il apparaît en annexe de cette orientation préliminaire.

Adoptée

21-05-9135

OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES COURS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé à différents fournisseurs les contrats pour le déneigement de certaines cours et accès à maintenir dégagés pour l'hiver 2020-2021, tel que voici;

- Option 1 : (Puits de pompier) René Houde 7800,00\$
- Option 2 : (Caserne, cour de l'école et chalet des loisirs) Forfait Moreau 3800,00\$
- Option 3 : (Bureau municipal et bureau de poste) Forfait Moreau 800,00\$
- Option 4 : (Cour rang 4 pour virée) René Houde 380,00\$
- Option 5 : (Salle multifonctionnelle) Forfait Moreau 2250,00\$

CONSIDÉRANT QUE Forfait Moreau désire renouveler pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 pour les mêmes tarifs et en ajustant celui de l'option 2 au montant de 3200,00\$ en considérant le retrait de la cour d'école;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, **APPUYÉ** par Monsieur Sylvain Dubé **ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ** DE renouveler le contrat avec Forfait Moreau pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 pour l'option 2 à 3200,00 \$, l'option 3 à 800,00\$ et l'option 5 à 2 250,00\$.

Adoptée

21-05-9136

RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2019.

ATTENDU QUE la municipalité offre le service de transport adapté qui est offert sur son territoire;

ATTENDU QUE le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité doit payer sa quote part;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, **APPUYÉE** par Madame Brigitte Poulin **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

Que la municipalité de Dosquet accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;
Que la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté;
Que la municipalité accepte de payer sa quote-part de 2.35 \$ pour un total de 2317.10\$;
Que la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2019.

Adoptée

21-05-9137

NOMINATIONS AU SEIN DU SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DE nommer Guillaume Turcotte au poste de Directeur adjoint et nommer Éric Lebeuf au poste de Capitaine.

Adoptée

21-05-9138

MOTION DE REMERCIEMENT POUR LES SERVICES RENDUS AU SEIN DU SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer un avis de motion pour les services rendus par Monsieur Philippe Mayette dans les dernières années au sein du service incendie.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie.
- 2) Maison des Jeunes.
- 3) MADA.
- 4) Terrain de baseball.
- 5) Piste cyclable.
- 6) Rue Mailloux.
- 7) Rang 4.
- 8) Sentier VTT estival.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

21-05-9139

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h46.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale